

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 04 JUIN 2026

ETAIENT PRESENTS : Luc GARNIER, Valérie FOUBERT, Sylvia DENIS, Maxime BOURDAIS, Jocelyne CHEMIN, Laurent MEIGRET, Thibault GENEST, Pauline VERON, Nicole BOURGOUIN, Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Daniel FORTIN, Christelle CERISIER

ETAIT ABSENTE EXCUSEE : Justine GOUET, Stéphane BOUVIER

SECRETAIRE de SEANCE : M. Maxime BOURDAIS

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- DECISION MODIFICATIVE N°1 / SERVICE GENERAL - INVESTISSEMENT
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MATERIEL ECOLE
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / COMITE D'ANIMATIONS ET SPECTACLES
- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE L'AMITIE
- CREATION NUMEROTATION VOIRIE (GRANDE RUE)
- MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
- FINANCES COMMUNALES - TARIFS LOCATION SONO / VIDEOPROJECTEUR
- APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR CREATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS
- MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CHANGEMENT RESEAUX AEP 2026 / ATTRIBUTION DE MARCHE
- PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AMENAGEMENT BÂTIMENTS RN 12
- ACQUISITION TERRAIN / QUITAY
- QUESTIONS DIVERSES

2026-50 DECISION MODIFICATIVE N°1 / SERVICE GENERAL - INVESTISSEMENT

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,
Vu le budget de la Commune ,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget général de l'exercice 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la décision modificative suivante :

Article / Chapitre	LIBELLE	DEPENSES I	RECETTES I
231-20157	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS/EXTENSION SALLE DE GUINEFOLLE	+ 4.700,00	
231-202004	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS/ACQUISITION FONCIERE REVITALISATION CENTRE BOURG	- 4.700,00	
Total de la décision modificative n°1		+ 4.700,00 - 4.700,00	
Pour Mémoire B.P 2026		1.909.559,02	1.909.559,02
Pour mémoire décision modificative		/	/
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1.909.559,02	1.909.559,02

2026-51 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE

Monsieur le Maire indique que l'association des parents d'élèves (APE) souhaite rendre plus esthétique les cours maternelle et primaire en peignant certains murs de l'école. Les peintures seront effectuées par une artiste peintre.

Afin d'améliorer le visuel des cours, l'APE sollicite une aide de la commune à hauteur de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'APE.

Les crédits nécessaires seront mandatés courant JUIN 2026.

2026-52 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MATERIEL ECOLE

Monsieur le Maire explique que l'école Robert Doisneau souhaite acquérir des jeux pour les cours maternelle et primaire en investissant dans quatre paniers de basket sur pied nomade de 1m à 1,80 m. Le coût unitaire du panier de basket est de 59,99 €;

Afin d'améliorer les loisirs des enfants durant les temps de récréation, la commune décide de participer à hauteur de 239,96 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 239,96 € à l'école Robert Doisneau.

Les crédits nécessaires seront mandatés courant JUIN 2026.

2026-53 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / COMITE D'ANIMATIONS ET SPECTACLES

Monsieur le Maire indique que le comité d'animations et spectacles (CAS) organise une fête de la musique avec un feu d'artifices.

Afin de pouvoir proposer aux habitants cet événement, le CAS sollicite une aide de la commune à hauteur de 1 800 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 1 800 € au CAS.

Les crédits nécessaires seront mandatés courant JUIN 2026.

2026-54 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE L'AMITIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 450 € à Génération Mouvement Club de l'Amitié : les crédits nécessaires seront mandatés courant JUIN.

2026-55 CREATION NUMEROTATION VOIRIE (GRANDE RUE)

Monsieur le Maire informe les conseillers de la demande de M. FAUQUE et Mme HOUSSIN d'effectuer la division de leur bien immobilier situé 13 Grande Rue. Par conséquent il y a la nécessité de numéroté le second logement créé et propose donc ce qui suit :

parcelle cadastrée OA 2097 : 13 bis Grande Rue

Après avoir proposé aux membres du Conseil le projet de numérotation élaboré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder à la numérotation du bien évoqué,
- Décide de fournir gracieusement la plaque de numérotation à la propriété concernée,
- Indique que la pose de cette plaque ainsi que son entretien sont à la charge du destinataire de ladite plaque,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour la mise en application de cette décision.

2026-56 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en son article L2121-29,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 20 mars 2026, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

EMPLOIS								EFFECTIFS			
De de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de travail
15/07/24	Secrétaire de mairie	35 h	adm	A	Cadre d'emplois des attachés	444	1027	Attachée territoriale	titulaire	activité	80% jusqu'à (30/09/2026) à 100% au 01/10/2026

20/01/00	Adjoint administratif de l'état-civil	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	contrac-tuel art L332-8 2°	activité	100%
26/01/06	Comptable	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	titulaire	activité	100%
27/05/04	Agent de maîtrise principal (espaces verts)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	597	Agent de maîtrise principal	titulaire	activité	100%
06/04/16	Adjoint technique (gestion des bâtiments communaux)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	titulaire	activité	100%
06/04/16	Adjoint technique (gestion de la voirie)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	titulaire	activité	100%
01/09/18	Adjoint technique (Entretien des bâtiments communaux, accompagnement scolaire)	20 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	titulaire	activité	100%
23/06/05	Adjoint technique (Accompagnement école)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique principal de 1ère classe	titulaire	activité	100%
01/09/03	Adjoint technique (Accompagnement école)	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique principal de 1ère classe	titulaire	activité	100%
02/05/96	ATSEM	35 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	368	558	ATSEM ppal de 1ère cl.	titulaire	activité	100%
24/05/24	Cantinière	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	titulaire	activité	100%
01/10/25	Cantinier	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	558	Adjoint technique territorial	contrac-tuel art L332-14	activité	100%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui **prendra effet à compter du 04/06/2026**,
Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Commune.

2026-57 FINANCES COMMUNALES - TARIFS LOCATION SONO / VIDEOPROJECTEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de mettre en place deux tarifs pour les locations de la sono ainsi que du vidéoprojecteur pour les usagers locataires des salles polyvalentes sur la commune.

Les tarifs sont les suivants :

- Tarif sono pour la soirée : 50 € avec une caution de 1 500 €

Ces tarifs prendront effet au 05 juin 2026.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de deux logements situés au 12 et 14 rue de Châtillon à Saint-Georges-Buttavent. Dans le cadre de sa politique de redynamisation du bourg et afin de répondre à la demande locale en matière d'habitat, il est proposé de procéder à la rénovation complète de ces bâtiments en vue de créer deux logements locatifs communaux pour la période 2027-2028.

Ce projet permettra à la fois de valoriser le patrimoine immobilier de la commune, de proposer une offre locative de qualité et de maintenir de la vie au cœur de notre collectivité.

Le coût prévisionnel global de l'opération (études, maîtrise d'œuvre et travaux) s'élève à un montant prévisionnel estimé de :

- 289 451,67 € HT, soit 320 347 342,00 € TTC.

Pour mener à bien cette opération, la commune a la possibilité de solliciter des subventions financières auprès de divers partenaires institutionnels (Mayenne Communauté et Conseil Départemental de la Mayenne...)

Le plan prévisionnel s'établit comme suit :

1) Dépenses prévisionnelles :

- Travaux de rénovation et d'aménagement : 263 201,67 € HT
- Honoraires, maîtrise d'œuvre : 26 250,00 € HT.

Total des dépenses prévisionnelles HT : 289 451,67 €

2) Recettes prévisionnelles :

- 3) Communauté de Commune aide PLH : 30 000 €
- 4) Contrat de Territoire (Conseil Départemental) : 37 500 €
- 5) Autres financements potentiels (ANAH...) : 112 000,00 €
- 6) Part commune : 109 951,67 €

Total des recettes prévisionnelles : 289 451,67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de rénovation des deux logements communaux situés au 12 et 14 rue de Châtillon pour une utilisation en logements locatifs, tels que présenté par le Maire ainsi que son calendrier.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération détaillé ci-dessus.

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des organismes concernés et de tout autre organisme financeur potentiel.

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires (dépenses et recettes) au budget de la commune.

AUTORISE le Maire à signer tous documents, contrats, conventions, demandes de subventions et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Annule et remplace la délibération 2026-58 BIS

2026-59	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CHANGEMENT RESEAUX AEP 2026 / ATTRIBUTION DU MARCHE
---------	--

Monsieur le Maire indique que la Commune a lancé une consultation pour choisir un maître d'œuvre en charge des travaux de restauration du réseau du centre-bourg de St-GEORGES-BUTTAVENT.

Les travaux consistent à changer les réseaux AEP existants en fonte sur la route de Fontaine Daniel et à proximité de la RN 12 n'étant plus aux normes actuellement. Le montant estimatif de ces travaux est de 95 000 HT. Afin de réaliser les travaux tout en maintenant l'alimentation en eau potable de la commune, il est proposé de faire appel à un maître d'œuvre pour coordonner et suivre les travaux.

APRES avoir entendu l'exposé de M. le Maire,
VU le code des marchés publics,
VU les offres reçues dans le cadre de la consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil, valide le changement des réseaux AEP sur la Nationale 12 et la rue de Fontaine Daniel.

et décide d'attribuer le marché à l'entreprise : **MEAU Conseil, 32 rue Solférino 53 000 LAVAL**

Montant du marché : 4 750,00 € HT - 5 700,00 € TTC

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

2026-60	PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AMENAGEMENT BÂTIMENTS RN 12
---------	--

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de revitalisation du centre-bourg qui vise à requalifier l'offre de logements et de commerces sur le territoire communal. A cet effet, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec le bailleur social MEDUANE HABITAT. Ce projet prévoit sur une durée estimée à deux ans, l'aménagement de la parcelle communale n°2020 situé rue Nationale, d'une superficie d'environ 800 m². L'opération consistera en la construction de 4 logements locatifs sociaux et de cellules commerciales.

En contrepartie de la cession du terrain à l'euro symbolique par la commune, Méduane Habitat prendra à sa charge l'intégralité des travaux et rétrocèdera gratuitement à la commune, en fin de chantier, l'ensemble des aménagements extérieurs et de voirie dont la collectivité assurera ensuite l'entretien. Il est précisé que la commune se portera garante des prêts contractés par le bailleur et que cette convention est soumise à la condition suspensive d'obtention des financements spécifiques liés au logement social. Les cellules commerciales seront rachetées par la commune qui en assurera la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 11 voix pour, 0 voix contre, 2 abstentions :

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le bailleur social MEDUANE HABITAT ;
- ACCEPTE de s'engager dans cette opération de revitalisation selon les modalités foncières financières et techniques présentées ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un(e) adjoint(e) à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Monsieur le Maire rappelle qu'un achat est en cours d'une partie de l'ancienne ligne de chemin de fer qui rejoint le lieu-dit Le Moulin Clément à Châtillon-sur-Colmont et le lieu-dit Le Haut Quitay à Saint-Georges-Buttavent.

Suite à l'achat en cours, il est proposé dans l'intérêt de la continuité du Chemin Montois qui a de nouveau été balisé sur la commune en passant par la route de Oisseau.

De plus, ce passage permettra aux piétons et vélos de rejoindre Parigné sur Braye/Mayenne en toute sécurité.

Le tribunal judiciaire de Laval « autorise la cession de la vente à l'amiable de la parcelle de terre d'environ 200 m² cadastrée section WH numéro 11, sis Quitay 53100 Saint-Georges-Buttavent au prix minimum net vendeur de 50 € (0.25 €/m²) payable au comptant à la signature de l'acte authentique ».

Après que M. Le Maire se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants, décide d'un prix d'achat de 0,70€/m².

- ACCEPTE de s'engager dans cette opération de cession ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un(e) adjoint(e) à signer tout acte et pièce administrative relatifs à ce dossier.

2026-62 QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de terrain 5x5** : Le projet est toujours prévu sur l'emplacement du terrain de boules.

Prochaine étape : Accord du district pour cet emplacement.

Agenda : La prochaine réunion aura lieu le 10 juin à 19h pour connaître la réponse du district et arrêter le lieu du projet.

- **Devis de fauchage** : Mise en concurrence ; Deux devis ont été étudiés. (Entreprises ROSSARD et GARNIER). C'est l'entreprise ROSSARD qui a été retenue et qui effectuera les travaux de fauchage sur la commune. La commune demande à ce que les travaux soient débutés le plus rapidement possible.
- **Offre de financement d'études (Lieutenant BAUGIER / Armée)** : Proposition de distribution de flyers pour une aide financière aux étudiants (du CAP au BAC +3 à +5). L'aide financière peut aller de 5000 à 15 000 €/an avec la contrepartie d'un engagement de 4 à 9 ans dans l'Armée. Le flyer sera mis pour information sur Intramuros.
- **Sécurité routière Fontaine Daniel** : Des zones accidentogènes sont observées sur Fontaine Daniel. Les habitants expriment un sentiment d'insécurité et demandent des aménagements.

Il est rappelé que des aménagements ont déjà été effectués sur Fontaine Daniel suite à :

- Des comptages qui avaient été mis en place en amont afin de faire un bilan sur la circulation à Fontaine Daniel et des aménagements réalisés.
- Une réunion publique a été réalisée pour communiquer et apporter des solutions en fonction des résultats évoqués avec présence du département gestionnaire de la route.



- Interdiction de stationner contre les haies pour laisser le passage aux piétons et réduire ainsi la largeur de la route afin de forcer les voitures à ralentir.

Les conseillers entendent ces demandes et souhaitent qu'un comptage soit réalisé au niveau de la place après celui réalisé au niveau du Verger Robert et solliciter le département pour mettre à 30 la traversée du village.

- Lettre M. ROUSSEAU / Annulation élections motif : usurpation de titre d'ingénieur :

Monsieur GARNIER Luc assure n'y être pour rien dans cette histoire et n'est pas au courant de cette lettre. Il affirme que son nom apparaît à tort et sans en avoir été consulté au préalable avant sa publication. M. GARNIER a été porté plainte à la gendarmerie. Il ne s'est cependant pas manifesté pendant l'instruction par le tribunal de Nantes qui a classé le dossier sans suite, le Maire étant bien titulaire du diplôme d'Ingénieur Agricole.

- Contrôle de Légimité : Arrêté de délégation :

M. FORTIN a soulevé une suspicion d'illégalité dans l'arrêté de délégation qui a été réalisé pour Mme DENIS Sylvia. M. FORTIN a envoyé un mail au contrôle de l'égalité. Après réponse du contrôle de légalité, il s'avère que l'arrêté est parfaitement légal et restera donc sans modifications. Egalement, il lui est rappelé que tous les dossiers concernant la commune et sa gestion sont à disposition des élus en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h32.

FEUILLET de CLÔTURE - SEANCE du 04/06/2026

ORDRE du JOUR

2026-50	DECISION MODIFICATIVE N°1 / SERVICE GENERAL - INVESTISSEMENT
2026-51	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APE
2026-52	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE MATERIEL ECOLE
2026-53	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / COMITE D'ANIMATIONS ET SPECTACLES
2026-54	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB DE L'AMITIE
2026-55	CREATION NUMEROTATION VOIRIE (GRANDE RUE)
2026-56	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS
2026-57	FINANCES COMMUNALES - TARIFS LOCATION SONO / VIDEOPROJECTEUR
2026-58 TER	APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION ET DU PLAN DE FINANCEMENT POUR CREATION DE DEUX LOGEMENTS LOCATIFS
2026-59	MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE CHANGEMENT RESEAUX AEP 2026 / ATTRIBUTION DU MARCHE
2026-60	PROPOSITION DE CONVENTION DE PARTENARIAT AMENAGEMENT BÂTIMENTS RN 12
2026-61	ACQUISITION TERRAIN / QUITAY
2026-62	QUESTIONS DIVERSES

